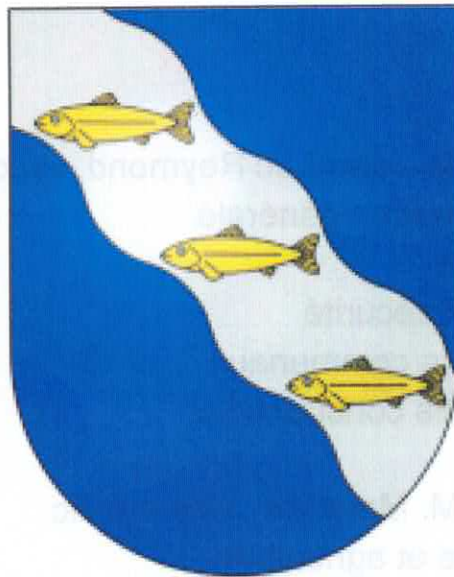




Rapport de gestion 2023

de la commune de

Chavannes-le-Veyron

Sommaire

1. Dicastères de M. Jean-Luc Reymond, syndic
 - 1.1 Administration générale
 - 1.2 Finances
 - 1.3 Police et sécurité
 - 1.4 Bâtiments communaux
 - 1.5 Police des constructions
2. Dicastères de M. Marc Vial, vice-syndic
 - 2.1 Domaine et agriculture
 - 2.2 Forêts, parc et jardin
 - 2.3 Location du refuge
 - 2.4 Cimetières et cultes
 - 2.5 Jeunesses et Sports
3. Dicastères de M. Dominique Briand, municipal
 - 3.1 Protection civile
 - 3.2 Défense incendie
 - 3.3 Déchets
 - 3.4 Routes et chemins
 - 3.5 Services industriels
4. Dicastères de M. Jérôme Girardin, municipal
 - 4.1 Service des eaux
 - 4.2 Epuration
 - 4.3 Piscines
 - 4.4 Informatique
5. Dicastères de Mme Isabelle Mancino, municipale
 - 5.1 Affaires sociales et culturelles
 - 5.2 Santé publique
 - 5.3 Ecole
 - 5.4 Transports et Mobilité

1. Dicastères de M. Jean-Luc Reymond, Syndic



1.1 Administration générale

Personnel communal

Suite à l'arrêt de M. Daniel Allemann, boursier, à compter du 16 mai 2023, pour cause de maladie, les tâches usuelles liées au poste ont été reprises par la secrétaire, Tatyana Laffely, avec l'appui de la fiduciaire GRF, pour l'établissement du budget notamment. M. Allemann a repris sa fonction, à temps réduit depuis décembre 2023.

Contrôle des habitants

Nous avons délivré 12 cartes d'identité en 2023.

Au niveau des mutations au sein de la commune, nous avons enregistré 9 arrivées, 15 départs, 1 naissance et un décès. Au 31 décembre 2023 la commune comptait 159 habitants.

La structure de la commune se compose comme suit :

	Suisses	Etrangers
Hommes + 16 ans	48	6
Femmes + 16 ans	57	6
Hommes - 16 ans	21	1
Femmes -16 ans	17	3

Accueil des nouveaux habitants et citoyens ayant obtenus leur majorité

La réception des nouveaux habitants et citoyens ayant obtenus la majorité se déroulera en novembre 2024. Cette réception n'a pas été organisée en 2023.

1.2 Finances

Les comptes 2023 seront soumis à l'approbation du Conseil général le 17 juin 2024, ils présentent un excédent de charges de CHF 29'142,93.

1.3 Police et sécurité

En date du 28 août 2023 M. Philippe Hofstetter, chef de poste de la gendarmerie de Cossonay est venu nous faire un état des lieux des faits marquants. En 2023 7 événements de faible incidence ont été constaté sur notre commune, selon le tableau ci-dessous :

1	Accident de travail
1	Accident circulation avec animal
1	Incendie
1	Individu suspect
1	Objets perdus/trouvés
2	Vol véhicule

1.4 Bâtiments communaux

Aucun changement au niveau de ce poste en 2023. Une réflexion concernant la transformation du collège est en cours.

1.5. Police des constructions

Les autorisations de construire suivantes ont été délivrées en 2023, à titre informatif et sans le détail des personnes concernées :

- 2 abris terrasse
- 1 construction d'une stabulation libre pour vaches laitières, jeune bétail, stockage, salle de traite, technique, place de lavage agricole, fosse à lisier et fumière
- 2 installations photovoltaïques
- 1 création d'un cabinet thérapeutique
- 1 remplacement d'un chauffage à gaz par une pompe à chaleur à sonde géothermique

2. Dicastères de M. Marc Vial, Vice-Syndic



2.1 Domaines et agriculture

Malgré les épisodes de canicule et de sécheresse de l'été 2023, l'agriculture du village se porte bien et nous profitons de ces lignes pour remercier les agriculteurs pour leur engagement quotidien sans lequel notre qualité de vie serait considérablement différente et pour l'installation du circuit paysan permettant de sensibiliser et d'informer la population au monde agricole et ses réalités.

2.2 Forêts, parc et jardin

Forêt

Plusieurs événements climatiques sont survenus durant l'année ce qui a eu un effet négatif sur les forêts et a compliqué la gestion forestière. Deux importants épisodes de vents violents ont fait des dégâts dans toute la région, au début du printemps et au mois de juin. Une vague de chaleur s'est ensuite installée ; la Suisse a connu le 5^{ème} été le plus chaud depuis le début des mesures. C'est donc la deuxième année consécutive que la moyenne de chaleur en été enregistré est d'au moins 1,6°C supérieur à la norme. Il en est de même pour le manque de précipitation estivale enregistré dès le mois de juin. Fin août commence une longue période de forte précipitation largement au-dessus de la norme. Coupé à quelques épisodes de fort vent, de nombreux arbres ont versés et plusieurs inondations sont survenues sur l'ensemble du territoire. (*Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse, Bulletin climatologique année 2023*)

Les effets se font ressentir sur les principales essences forestières où l'on observe une augmentation de dépérissement des hêtres, frênes, sapins, épicéas et même le chêne. L'accumulation des périodes de chaleur, de déficit hydrique et de rafale de vent ont contribué à une forte pullulation du bostryche typographe et de scolyte du sapin blanc. Plusieurs coupes forcées (non planifiées) ont dû être réalisées en plus des exploitations de chablis éparses et de sécurisation des infrastructures (ex : sentier, refuge) tout au long de l'année. Que ce soit pour la lutte sanitaire ou la sécurisation.

Les prix de vente du bois résineux ont baissé continuellement tout au long de l'année et particulièrement pour les qualités inférieures de bois de sciage. Les prix de vente gros bois et de belle qualité ont été moins impactés par la baisse des prix. Les volumes de bois d'épicéa bostrychés venus sur le marché ont fortement augmenté d'un coup ce qui a encombré le

marché du bois de sciage bostryché, de bois d'industrie résineux et du bois de déchetage résineux et ainsi fait baisser les prix de vente.

Les prix de vente de bois feuillus ce porte mieux, avec une hausse du prix moyen des grumes de hêtre et du bois de feu. Les prix des autres assortiments restent constant et la demande est forte.

Le mois d'août a été marqué par l'arrivée d'une nouvelle garde forestière, Mélanie Ledoux à la suite du départ de Yann Bornand, garde forestier du Triage de la Senoge depuis 2010.

Volume de bois exploité

Possibilité de coupe annuelle :	550 m³
Volume martelé :	980 m³ dont 630 m ³ en coupe normale et 350 m ³ en bois infesté par le bostryche.

Soins aux jeunes peuplements

Un complémentaire de 24 Sorbier torminal a été planté pour remplacer la mortalité dû à la sécheresse.

Une fois les plantations réalisées, il faut les entretenir en passant régulièrement enlever les plantes qui pourraient concurrencer les jeunes plants. Ces travaux sont réalisés pendant environ 7-8 ans selon l'accroissement des arbres. En 2023, 1.10 hectare de plantation ont été entretenus.

Des soins à la jeune forêt ont été réalisés durant l'été 2023 sur une surface de 5.4 hectares. Ces entretiens ont pour but d'améliorer la qualité du peuplement en choisissant les arbres de qualités mais également d'orienter le mélange des essences en vue des changements climatiques en favorisant les arbres les plus prometteurs tels que les chênes, tilleuls et cerisiers. Ces travaux ont été subventionnés par le canton.

Un biotope a été créé derrière le hangar à bois dans une frênaie marécageuse. Le but étant de valoriser les habitats des milieux humides au bénéfice d'espèces jugées « prioritaires » comme le sonneur à ventre jaune (crapaud). Un étang a été créé et une première étape de désenrésinement effectuée.

Martelage

La traditionnelle matinée de martelage a eu lieu le 16 novembre 2023 en présence de la garde forestière Mme Mélanie Ledoux, de la Municipalité, et de M. Christophe Longchamp, président du Conseil général. La matinée s'est clôturée par un moment de partage autour d'une bourguignonne dans le refuge.

2.3 Location du refuge

Une quarantaine de locations ont été enregistrées dont environ la moitié par des résidents de la commune qui y ont accès gratuitement, sur réservation. Le refuge est régulièrement entretenu par le municipal en charge du dicastère et aucune déprédation n'a été constatée durant l'année 2023. Pour les personnes externes le tarif de location est de CHF 50.00 par jour.

2.4 Cimetière et cultes

Une dizaine de cultes se sont tenus en l'église, dont deux lors du traditionnel Jeûne de Chavannes le 21 juin. M. Alain Feuz a officié pour la dernière fois lors du culte de repentance du matin. Il est désormais à la retraite et répond sur demande.

2.5 Jeunesse et Sports

Le système de carte journalière pour la station de ski de l'Abbaye a été modifié, la commune avait droit à 5 demi-journées pour la saison 2023-2024 et en raison des conditions météorologiques une seule demi-journée a été utilisée.

Un abonnement pour la piscine des Chavannes à Cossonay ainsi qu'un abonnement pour la piscine de La Sarraz sont également à disposition des habitants sur demande.

3. Dicastères de M. Dominique Briand, Municipal



3.1 Protection civile

La commune de Chavannes-le-Veyron est rattachée à l'Office Régional de Protection civile (ORPC) du district de Morges, dont le rapport est disponible auprès de l'administration sur demande.

3.2 Défense incendie

Né le 1er janvier 2012, le Service Défense Incendie et Secours Région Venoge défend 27 communes, soit environ 27'000 habitants au total. Le secteur représente une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

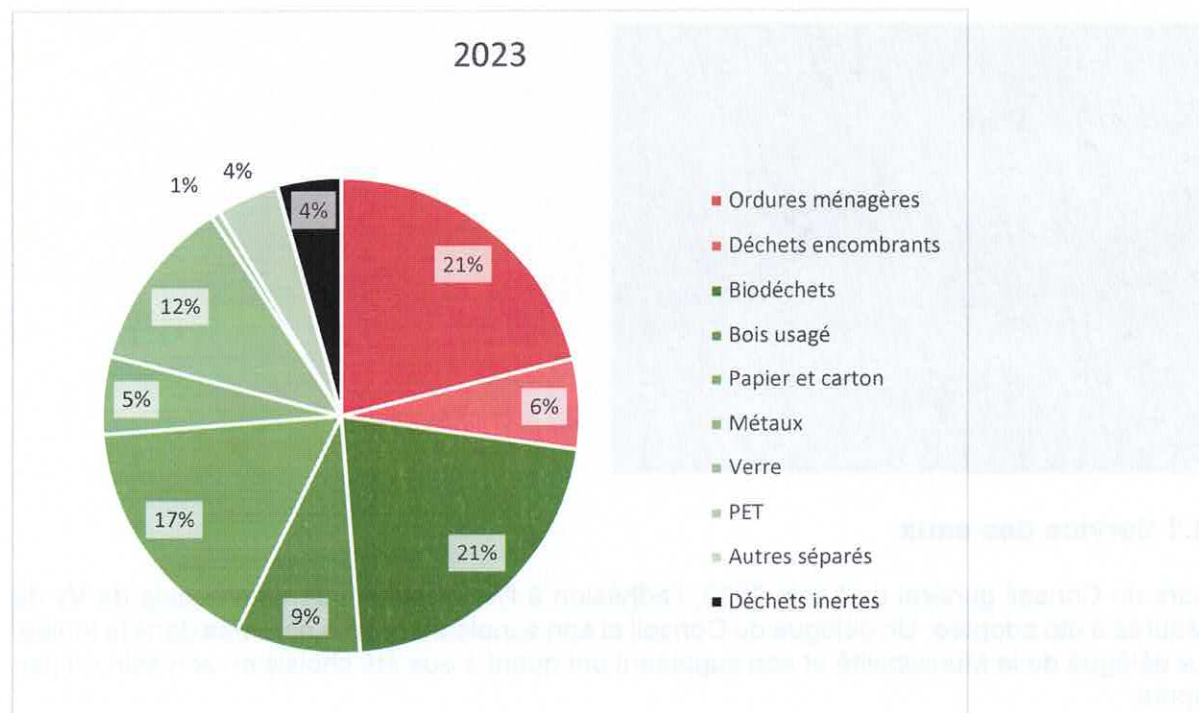
Le 26 février 2023 une alarme a été déclenchée sur la commune en raison d'un feu de cheminée.

3.3 Déchets

La déchetterie est ouverte un samedi sur deux et gérée par M. Briand avec l'aide de Mme Mancino et de suppléants qui fonctionnent selon un tournus. Il y a toujours deux personnes présentes sur place pour s'assurer que les déchets empruntent la bonne direction.

Le 7 décembre 2023 Isabelle Mancino et Tatyana Laffely ont suivi le cours de formation pour responsables de la déchetterie donné par VALORSA et ont obtenu un certificat de participation.

Statistiques de la répartition des déchets



Coup de balai

Afin de sensibiliser la population au « littering » (jetés sauvages), la commune a participé à l'action mise en place par le Canton en organisant le 29 avril 2023 le Coup de Balai. Une vingtaine de participants a pu sillonner le territoire communal durant la matinée, à la recherche de déchets sauvages. A l'issue de la mission des grillades ont été offertes aux participants à la salle villageoise.

3.4 Routes et chemins

Des travaux de réfection de la route du Mont-de-May ont été planifiés pour le printemps 2024.

3.5 Services industriels

La Municipalité a reçu M. Marco Blasquez de la Romande Energie en date du 19 juin 2023 pour nous présenter les potentielles améliorations en termes d'éclairage public. Ce dossier est actuellement à l'étude.

4. Dicastères de M. Jérôme Girardin, Municipal



4.1 Service des eaux

Lors du Conseil général du 5 juin 2023, l'adhésion à l'Association intercommunale de Vy de Mauraz a été adoptée. Un délégué du Conseil et son suppléant ont été nommés dans la foulée. Le délégué de la Municipalité et son suppléant ont quant à eux été choisis en son sein un peu après.

Les autorités ont été installées le 22 novembre 2023 à La Chaux sous la présidence de M. Boris Cuenoud, Préfet du district.

Les résultats 2023 d'analyse de l'eau potable sont disponibles sur le site internet de la commune sous l'onglet Pilier public, la dureté de l'eau est de 28 °f soit plutôt dure, en lien avec son bassin d'alimentation. Sa qualité est par contre élevée avec une filtration douce par UV.

4.2 Epuraton

Après l'acceptation de l'adhésion à l'Association intercommunale d'Epuraton Haute Venoge Veyron (EHVV) par le Conseil général en décembre 2022, ses autorités ont été installées le 23 mai 2023 à Eclépens sous la présidence de M. Boris Cuenoud, Préfet du district. Notre commune y compte également un délégué et un suppléant tant pour son Conseil général que pour sa Municipalité.

Cette association intercommunale succédera à horizon 2029 à une Entente intercommunale avec Grancy et La Chaux pour l'épuration de leurs eaux usées, une fois une nouvelle STEP et un réseau de collecteurs complètement construits.

4.3 Piscines

AIPCV (association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge).

Entre mai et septembre, nos habitants ont l'opportunité de se prélasser autour et dans les bassins de la piscine extérieure de La Sarraz. Nous mettons à leur disposition un abonnement de saison qui trouve progressivement son public.

ASPIC (association de la piscine intercommunale des Chavannes)

Dans notre petite région, nous connaissons une seconde piscine, couverte, à Cossonay, que nous encourageons également à visiter activement à l'aide d'un abonnement annuel. Peu avant son ouverture officielle, les membres de la Municipalité avaient pris l'initiative d'une visite « privée ».

4.4 Informatique

Nous procédons régulièrement aux mises à jour et à la maintenance utiles. Aucun achat de matériel ne s'est révélé nécessaire cette année.

5. Dicastère de Mme Isabelle Mancino, Municipale



5.1 Affaires sociales et culturelles

En date du 21 septembre la Municipalité a organisé sa désormais traditionnelle sortie des Aînés et les a emmenés visiter la Maison de l'Absinthe à Môtiers dans le Val-de-Travers, ainsi que des mines d'asphalte après un repas au Café des Mines. Cette journée a remporté un franc succès avec la participation d'une quinzaine de personnes.

Réseau d'accueil de jour préscolaire, parascolaire et accueil en milieu familial

La commune fait partie du réseau AJERCO concernant l'accueil de jour dont voici les statistiques 2023 :

Accueil collectif

Garderies nb enfants	Garderies nb heures	UAPE nb enfants	UAPE nb heures
3	1448	5	3003.50

Accueil familial

Préscolaire nb enfants	Préscolaire nb heures	Parascolaire nb enfants	Parascolaire nb heures
2	1164.75	0	0

Ciné Senior

La commune bénéficie de 2 cartes pour le Ciné Senior au cinéma de Cossonay. Les séances ont lieu le 1er mardi du mois et les cartes sont à retirer auprès de Monsieur Philippe Caillat.

Evénements organisés par l'association Festi'Veyron :

- 4 mai : rallye pédestre suivi d'une partie récréative et conviviale dans la cour du collège
- 21 juin service de l'apéro (offert par la commune) au terme du culte du Jeûne de Chavannes

- 1^{er} août organisation de la fête nationale
- 3 septembre vide greniers et marché artisanal
- 31 octobre fête d'Halloween destinée aux enfants du village
- 16 décembre Noël des enfants à l'église
- Fenêtres de l'Avent, participation de la Municipalité le 15 décembre
- 9 décembre distribution des sapins de Noël
- 10 juin *Souper des Nanas* (apéro offert par la Municipalité)

5.2 Santé publique

Pas de dépense ou d'événement particulier lié à ce poste en 2023.

5.3 Ecole

La commune ne compte plus de classe depuis sa fermeture en 2021 et fait partie des réseaux intercommunaux ci-dessous.

ASICOVV (association intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge)

Le rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal a approuvé les comptes 2023 de l'ASICOVV et a relevé les éléments suivants :

- Le coût par élève de CHF 4'748.20.- est inférieur à celui de 2022: CHF 5'111.80 -.
- Un doyen a été engagé étant donné l'augmentation du nombre de classes, engendrant un coût supplémentaire par rapport au budget.
- Diminution du coût des transports en raison d'une meilleure organisation suite à la mise en place de Microgis qui a baissé le nombre de kilomètres parcourus.
- Augmentation des repas pris dans les différentes cantines.
- Baisse de la fréquentation des devoirs surveillés.

ASICOPE

Au 1^{er} octobre 2022 la commune de Chavannes-le-Veyron comptait un élève au secondaire, au 1^{er} octobre 2023 elle en compte 6, ce qui explique une augmentation significative des charges sur ce compte.

A titre informatif voici la répartition des coûts pour notre commune.

Bâtiments	Enseignement	Devoirs surveillés	Cantine	Administration générale	Transports	Service médical & dentaire	Camps et courses scolaires	Activités culturelles et sportives
14'039.35	1'547.19	54.99	2'037.75	918.73	5'196.85	207.55	1'143.98	217.34

Le coût de l'élève 2023 se monte à CHF 4'372.80. Il se montait au budget 2023 à CHF 4'767.09. Pour rappel, il était en 2022 de CHF 4'225.34.

5.4 Transports et Mobilités

La ligne 750 des MBC dessert notre village à raison de 2 passages par jour.

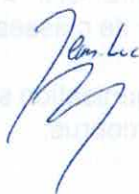
Une carte journalière est à disposition des citoyens en collaboration avec la commune de Cossonay.

6. Remerciements

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs communaux pour le travail effectué au long de l'année. Elle adresse également ses remerciements au Président M. Christophe Longchamp, à la secrétaire du Conseil Général Mme Nicole Bonzon et à l'ensemble du bureau du Conseil Général, toujours disponible pour les votations ou élections.

La Municipalité remercie particulièrement l'ensemble des membres du Conseil Général qui lui ont fait confiance tout au long de l'année 2023.

Au nom de la Municipalité



Le Syndic
Jean-Luc Reymond




La Secrétaire
Tatyana Laffely

Activités	Charges et courants	Dotations	Financements	Administration générale	Charges	Dotations	Financements	Charges	Dotations	Financements
217.34	1'443.98	301.88	8'192.83	8'174	1'017.78	34.98	1'047.18	1'047.18	1'047.18	1'047.18